

UBS EUR Money Market Fund P-acc

Fiche d'information du fonds

UBS Money Market Funds > UBS Money Market Funds

Portrait du fonds

- Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et investit uniquement dans des instruments du marché monétaire de grande qualité diversifiés qui bénéficient d'une note de crédit de premier ordre et sont dotés d'un solide profil ESG (environnemental, social et gouvernance).

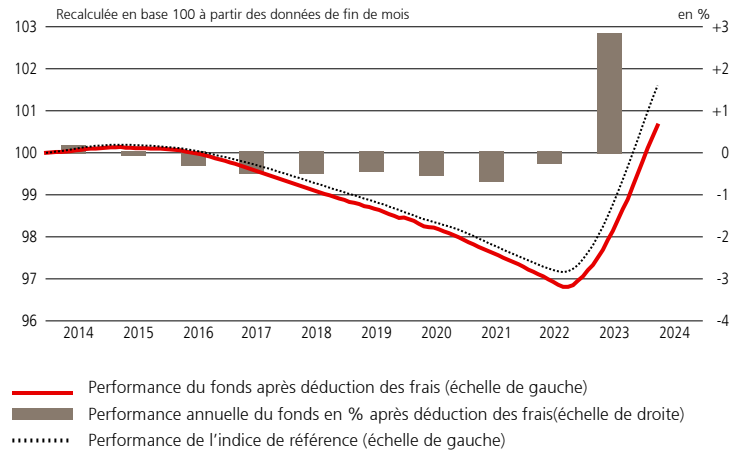
Veillez consulter les informations complémentaires à la page suivante.

Nom du fonds	UBS (Lux) Money Market Fund - EUR
Classe de parts	UBS (Lux) Money Market Fund - EUR P-acc
N° ISIN	LU0006344922
Bloomberg	UBSMECI LX
Monnaie du fonds / de la classe de parts	EUR/EUR
Date de lancement	09.10.1989
Achat/vente	quotidiens
Clôture de l'exercice	31 octobre
Indice de référence	FTSE EUR 3M Eurodeposits
Rendement théorique à l'échéance (net) ¹	3.36%
Maturité moyenne courante du portefeuille	juin 2024
Durée résiduelle moyenne (jours)	74.50
Distribution	capitalisation
Commission de gestion maximale	0.40%
Actuel commission de gestion p.a.	0.40%
Frais courants par an ²	0.54%
Nom de la société de gestion	UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg
Domicile du fonds	Luxembourg
SFDR Classification	Art.8

¹ Veuillez noter que les rendements peuvent diverger fortement du rendement théorique à l'échéance étant donné la volatilité élevée.

² Au 27.03.2024, hors coûts de transaction

Performance (base EUR, commissions déduites)¹



La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs.

en %	1 an	3 ans	5 ans	Ø p.a. 3 ans	Ø p.a. 5 ans
Fonds (EUR)	3.21	2.95	1.89	0.97	0.38
Indice de réf. ²	3.66	3.72	2.68	1.22	0.53

La performance indiquée ne tient pas compte des commissions, ni des frais d'entrée ou de sortie.

¹ Ces chiffres se réfèrent au passé. **Si la monnaie d'un instrument, d'un service financier ou de ses coûts est différente de votre monnaie de référence, les fluctuations de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement et/ou des coûts.** Source de l'ensemble des données et du graphique (sauf mention contraire): UBS Asset Management.

² Indice de référence dans la monnaie de la classe d'actions (sans frais)

Le fonds a été repositionné avec effet au 15 novembre 2021. Auparavant dénommé UBS (Lux) Money Market Fund – EUR, il a été rebaptisé UBS (Lux) Money Market Fund – EUR Sustainable.

Statistiques du fonds

Valeur d'inventaire (EUR, 28.03.2024)	841.64
12 derniers mois (EUR) – maximum	841.64
– minimum	815.43
Fortune totale du fonds (EUR en mio.) (28.03.2024)	2 433.65
Part de la fortune du fonds (EUR en millions)	1 168.15

	3 ans	5 ans
Bêta	0.93	0.91
Volatilité ¹		
– Fonds	0.52%	0.45%
– Indice de référence	0.55%	0.49%

¹ Ecart-type annualisé

Informations complémentaires

Téléphoner au +33-1-44 56 45 45

Envoyer un mail à

UBS_AM_FRANCE_contact@ubs.com

Vous rendre sur www.ubs.com/fundgate

Représentants de la gestion du portefeuille

Leonardo Brenna

Robbie Taylor

Zieshan Afzal

UBS EUR Money Market Fund P-acc

Structure des échéances (%)

	Fonds
A 1 mois	43.4
1–3 mois	31.2
3–6 mois	20.6
6–9 mois	4.8
9–12 mois	0.0

10 plus grandes émissions (%)

	Fonds
BNP ECP 0 14 Aug 2024 P-1/A-1/F1	2.94
RY ECD 0 07 May 2024 Aa1/AA-/AA	2.38
HSBC ECP 0 20 Aug 2024 P-1/A-1+/F1+	2.08
INTNED ECP 0 11 Apr 2024 P-1/A-1/F1	1.99
BFCM ECP 0 21 May 2024 P-1/A-1/F1	1.98

Atouts

Positionnement conservateur avec pour objectif de placement la préservation du capital investi.
Portefeuille bien diversifié d'instruments monétaires de grande qualité.
Gestion active par des spécialistes chevronnés, soutenus par des analystes crédit internes.
Faible volatilité de la NAV (NAV variable).
Souscriptions et rachats quotidiens.
Rendements monétaires concurrentiels.
Bénéfice du pouvoir d'achat d'UBS sur les marchés monétaires.

Informations supplémentaires

- UBS Asset Management classe ce fonds comme fonds axé sur la durabilité qui favorise les caractéristiques environnementales et sociales, au sens de l'article 8 du SFDR. Les processus de recherche et de construction de portefeuille intègrent et filtrent les risques ESG et sont conformes aux Exclusions en matière de développement durable d'UBS Asset Management. Pour de plus amples informations sur la durabilité chez UBS, veuillez consulter le site www.ubs.com/am-si-commitment.
- L'échéance moyenne pondérée des titres du portefeuille ne peut pas excéder 6 mois, tandis que l'échéance finale de tout investissement à taux d'intérêt fixe ne peut pas dépasser 1 an.
- Classé «fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard» selon la définition européenne commune des fonds monétaires.
- L'objectif de placement principal consiste à générer une performance de long terme cohérente par rapport aux grands indices d'instruments du marché monétaire libellés dans la monnaie du fonds. La performance du fonds peut différer considérablement de celle de son indice de référence durant les périodes de forte volatilité sur les marchés.
- Le gérant de portefeuille n'est pas lié à l'indice de référence en termes de sélection ou de pondération des placements.
- Ce compartiment favorise des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas d'objectif de placement durable.

Qualité du crédit (%)

	Fonds
A-1+	38.5
A-1	61.5
A-2	0.0

	Fonds
TD ECP 0 29 Apr 2024 P-1/A-1+/F1+	1.94
FRPTT ECP 0 28 Jun 2024 NR/A-1/F1	1.93
BHH ECP 0 17 Apr 2024 P-1/A-1/NR	1.87
PG ECP 0.0000 03 Jul 2024 P1/A-1+	1.85
ALVGR ECP 0.0000 15 May 2024 P1/A-1+	1.58

Risques

Le fonds investit dans des instruments du marché monétaire. Il peut donc être soumis à une certaine volatilité. La valeur des parts de fonds suivant une approche mark-to-market peut tomber en deçà du prix d'achat. La valeur du portefeuille peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les fonds peuvent recourir à des dérivés susceptibles de réduire les risques des investisseurs ou d'induire des risques de marché ou de perte potentielle en cas de défaillance de la contrepartie. Les instruments de placement de grande qualité sont habituellement assortis d'un faible risque de crédit (risque de perte due à la défaillance de l'émetteur). Chaque fonds présente des risques spécifiques. De ce fait, l'investisseur doit présenter une propension au risque ainsi qu'une capacité de risque adéquates.

UBS EUR Money Market Fund P-acc

Veillez noter que des frais supplémentaires (par exemple, des frais d'entrée ou de sortie) peuvent être facturés. Veuillez vous adresser à votre conseiller financier pour plus de détails. Les investisseurs doivent lire le Document d'information clé, le Prospectus et tout document d'offre local applicable avant d'investir, et obtenir une information complète sur les risques. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Pour une définition des termes financiers, veuillez vous reporter au glossaire disponible à l'adresse www.ubs.com/am-glossary.

Les présentes informations sont fournies par UBS à titre commercial et indicatif. Fonds UBS de droit luxembourgeois. A l'initiative de la société de gestion des fonds, il peut être mis un terme aux modalités prévues pour commercialiser des parts de fonds mentionnées dans ce document dans votre pays de domicile. Ce fonds a obtenu l'autorisation de commercialisation en France. Les prospectus, les documents d'information clés (KID), le cas échéant, les statuts ou le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles aux fins d'inspection et d'obtention de copies de ceux-ci dans une langue requise par la législation locale applicable, sans modification sous le formulaire d'UBS Europe SE - RCS Paris B 844 425 629 établie au 69 boulevard Haussmann 75008 Paris et en ligne sur www.fundinfo.com.

France: Ce document a été édité (sans modification) par UBS Europe SE Succursale de France est une succursale d'UBS Europe SE - RCS Paris B 844 425 629 établie au 69 boulevard Haussmann 75008 Paris. N° TVA intracommunautaire FR00844425629 Code NAF 6419Z. Société immatriculée à l'ORIAS pour le courtage d'assurances à titre accessoire - numéro d'immatriculation ORIAS : 23002176. UBS Europe SE, filiale d'UBS AG, est un établissement de crédit au capital social de 446 001 000 euros établi en Allemagne ayant la forme d'une société européenne et dont le siège social est à Opern Turm, Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Francfort-sur-le Main. N° d'enregistrement : HRB 107046. UBS Europe SE est autorisée et supervisée par l'Autorité fédérale de supervision financière (BaFin). **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce Compartiment présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.** Le produit décrit ci-dessous s'aligne sur l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Vous trouverez des informations sur les questions de durabilité en vertu de ce règlement sur www.ubs.com/funds. L'indice de référence est la priorité intellectuelle de son fournisseur. Le fournisseur d'indice ne sponsorise ou ne soutient ni le fonds, ni la classe de parts. Le prospectus du fonds ou le supplément à ce dernier contient l'intégralité de l'exclusion de responsabilité. Avant d'investir dans un produit, veuillez lire le dernier prospectus et le document d'informations clés en date avec la plus grande attention. Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus ou une documentation juridique similaire. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Les informations collectées et les avis émis dans ce document reposent sur des données dignes de confiance et des sources fiables, sans prétendre toutefois à l'exactitude ni à l'exhaustivité des indications relatives aux titres, marchés et évolutions dont il est question. Les membres du Groupe UBS sont autorisés à prendre des positions d'achat et de vente sur les titres et les autres instruments financiers mentionnés dans le document. Il se peut que les produits ou titres décrits dans le présent document soient inadaptés ou interdits à la vente dans diverses juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs et les parts des fonds UBS cités ici ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux États-Unis. Les informations ci-incluses ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance calculée tient compte de tous les coûts au niveau du fond (coûts récurrents). Les coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie, qui auraient un impact négatif sur la performance, ne sont pas pris en compte. Si tout ou partie des coûts totaux doit être payé dans une monnaie qui n'est pas votre devise de référence, ces coûts pourront augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Les commissions et les frais influent négativement sur l'investissement et sur les rendements attendus. Si la monnaie d'un produit ou service financier est différente de votre devise de référence, les fluctuations des devises et des taux de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire déterminé. La performance future est impossible, selon la situation personnelle de chaque investisseur, laquelle est susceptible d'évoluer. Les informations et opinions exprimées dans ce document sont fournies par UBS sans aucune garantie; elles sont destinées à un usage personnel et à des fins informatives uniquement. Toute reproduction, distribution ou réédition du présent document, quel qu'en soit l'objectif, est interdite sans l'autorisation expresse d'UBS Asset Management Switzerland AG ou par une autre société affiliée locale. Source pour toutes les données et graphiques (en l'absence d'indication contraire): UBS Asset Management. Un résumé des droits des investisseurs en anglais se trouve en ligne sur le site www.ubs.com/funds. Vous trouverez plus d'explications sur les conditions financières à l'adresse suivante www.ubs.com/am-glossary.

© UBS 2024. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.

UBS EUR Money Market Fund P-acc

Glossaire standard d'UBS AM – Pour plus de termes d'investissement, veuillez consulter le glossaire en ligne [ici](#).

Actions : Titres attestant un droit de participation dans une société anonyme. En tant que copropriétaire, l'actionnaire possède des droits de participation (droit de vote, droit d'information) et des droits patrimoniaux (droits à une part du bénéfice, droit de souscription).

Alpha : L'alpha d'un fonds représente la surperformance de celui-ci par rapport à un indice de référence. Si un fonds affiche invariablement un alpha élevé, cela peut être l'indication d'une gestion compétente. Si le rendement de l'indice de référence est de 12% et celui du portefeuille de 14%, la surperformance (alpha) est égale à $14\% - 12\% = 2\%$. Comparer avec Bêta.

Bêta : Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement aux fluctuations du marché, représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un fonds de placement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%.

Capitalisation : Réinvestissement du revenu généré par le fonds de placement dans les actifs du fonds.

Classe de parts : Un fonds de placement peut émettre plusieurs types de parts sociales présentant différents critères. Les classes de parts sociales peuvent présenter différents montants de commissions, modes d'affectation des résultats ou monnaies.

Commission de performance : Dans le cas des fonds de placement non classiques, tels que les hedge funds, l'investisseur doit souvent acquitter une commission de performance, calculée en pourcentage de la valorisation annuelle du fonds (p.ex. 20%), en sus des frais de gestion usuels.

Corrélation : Mesure du degré de similitude des fluctuations des cours de divers types de placement ou d'instruments.

De gré à gré (over the counter ou OTC) : Un contrat financier de gré à gré est un contrat qui n'est pas négocié en Bourse mais qui est établi « sur mesure » pour un client par un établissement financier.

Distribution : Versement d'un fonds de placement pour distribuer les produits réalisés aux porteurs de parts.

Diversification : Détention de divers investissements affichant généralement des performances différentes.

Duration : La duration indique, en années, la durée d'immobilisation du capital d'une obligation. Le concept de duration tient également compte de la structure temporelle des retours de capitaux (p. ex. paiement de coupons). La duration moyenne du portefeuille résulte de la moyenne pondérée de la duration des divers titres. La « duration modifiée » est dérivée de la duration et permet de mesurer la sensibilité des obligations et des portefeuilles obligataires aux variations de taux.

Écart de suivi (tracking error) : Mesure de l'écart de performance d'un fonds par rapport à la performance d'un indice de référence sur une période donnée, exprimé en pourcentage. L'écart de suivi est d'autant plus faible que la gestion du fonds est passive.

Écart-type : Mesure statistique dans laquelle la valeur individuelle d'une distribution des probabilités a tendance à varier par rapport à la moyenne des distributions. Plus la dispersion est grande, plus le risque est grand.

Échéance : Intervalle entre l'émission et l'échéance ou le remboursement anticipé d'une obligation. À ne pas confondre avec la duration.

Effet de levier : Moyennant une mise de fonds relativement

plus faible, un placement dans des instruments dérivés permet de réaliser un rendement plus élevé qu'un investissement de base dans le sous-jacent. On parle alors d'un « effet de levier ».

Exchange traded fund (ETF) : Un fonds de placement négocié en Bourse comme les actions. La plupart des ETF sont des fonds indiciaires : ils détiennent les mêmes titres qu'un indice donné, dans les mêmes proportions.

Fonds indiciaire : Fonds de placement qui, dans le choix des titres et dans leur pondération, reproduit au plus près un certain indice boursier.

Fonds maître : Les fonds investis dans des fonds nourriciers connexes sont ensuite investis dans le fonds maître. Le fonds maître détient les placements en portefeuille et effectue toute l'activité de négociation.

Fonds nourricier : Un fonds de placement qui investit la majeure partie de ses actifs dans un fonds maître.

Gestion active : Le gérant du fonds déploie toute son expertise pour sélectionner les placements qui permettront de réaliser les objectifs du fonds.

Gestion passive : La gestion passive tente d'obtenir une performance égale à celle du marché ou de l'indice de référence.

Hedging : Couverture des placements contre les pertes. Les UBS Asset Allocation Funds et les ETF UBS couverts sont spécifiquement conçus pour servir de couverture contre les risques de change.

High watermark : Le high watermark est utilisé en lien avec la commission de performance. Le gérant du fonds calcule sa part des bénéfices sur la base de l'augmentation de valeur au-delà du dernier pic de la VNI. La commission de performance ne devient par conséquent exigible qu'une fois que toutes les pertes subies ont été totalement compensées.

Indice : Indicateur de performance d'un ou de plusieurs marchés. Le Dow Jones est à la fois l'indice boursier le plus ancien et le plus connu. Les indices permettent de comparer la performance d'un fonds investi sur un marché donné avec l'évolution de ce marché.

Indice de référence : Indice par rapport auquel on mesure la performance d'un fonds de placement. Parfois également appelé « benchmark ».

Instruments dérivés : Investissements dont la valeur est liée à un autre placement ou à la performance d'une place boursière ou à un autre facteur variable, comme des taux d'intérêt.

Investment grade : Terme désignant les obligations notées entre BBB et AAA et indiquant que leur qualité de crédit est satisfaisante ou bonne.

Matières premières : Produit négociable pouvant être transformé et vendu. Les matières premières industrielles (métaux), agricoles (laine, blé, sucre) et les marchandises en vrac (charbon, minerai de fer) en constituent des exemples. On peut investir dans des matières premières physiques ou dans des dérivés basés sur les cours des matières premières.

Non liquide : Les actifs sont dits « non liquides » lorsqu'il est difficile de les acheter, de les vendre ou de les convertir en liquidités. Il peut être impossible de convertir l'actif en liquidités jusqu'à sa date d'expiration.

Notation : Évaluation de la solvabilité d'un emprunteur par des agences spécialisées telles que Standard & Poor's ou Moody's. En général, les fonds obligataires UBS investissent essentiellement dans des titres émis par des emprunteurs de première qualité.

UBS EUR Money Market Fund P-acc

Ø – Moyenne.

Obligations : Titres de créance assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable, ayant généralement une date d'échéance et de remboursement fixe. Les émetteurs les plus courants sont les grandes sociétés, les organes gouvernementaux tels que la Confédération et les cantons, les organismes de droit public et les organisations internationales comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international.

Obligations à haut rendement : Obligations émises par des émetteurs présentant des notes de crédit inférieures. Ces obligations offrent un taux d'intérêt supérieur, mais présentent également un risque de défaut plus élevé, c'est-à-dire que les intérêts ne seront pas payés ou que la valeur faciale ne sera pas remboursée.

Obligations convertibles : Obligations assorties d'un droit de conversion qui autorise le porteur à les convertir en actions de l'entreprise correspondante, à une date et à un taux de conversion fixés à l'avance.

Obligations d'entreprises : Au sens strict, les obligations d'entreprises sont des titres de créance émis par des entreprises. Mais au sens large, le terme désigne toutes les obligations autres que celles émises par les gouvernements dans leur propre monnaie. Le secteur du « crédit », comme on l'appelle fréquemment, inclut donc les émissions d'entreprises, d'organisations supranationales et d'organes gouvernementaux. La principale caractéristique qui distingue les obligations d'entreprises des obligations d'État est le risque de défaut - voir Risque de crédit.

Obligations indexées sur l'inflation : Une obligation indexée sur l'inflation offre aux investisseurs une protection contre l'inflation en liant son montant en principal ou le paiement des intérêts à un indice d'inflation donné.

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières. Un fonds OPCVM est un fonds autorisé pouvant être distribué dans tous les pays de l'UE.

Pays ou marché émergent : Marchés émergents ou marchés en voie de développement, principalement en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine, qui connaissent une croissance rapide mais dont les économies et les marchés financiers n'ont pas encore atteint les normes occidentales.

Ratio de Sharpe : Mesure indiquant l'écart (positif ou négatif) de performance par rapport au taux d'intérêt sans risque (le taux d'intérêt propre aux comptes d'épargne) auquel un investisseur peut s'attendre par unité de risque (volatilité). Le taux d'intérêt sans risque varie d'une monnaie à l'autre.

Ratio des coûts totaux (TER) : L'ensemble des frais supportés par un fonds rapporté au volume moyen de celui-ci au cours d'un exercice annuel. Les frais en question recouvrent tous ceux figurant dans le compte de résultat, y compris les frais juridiques, professionnels ainsi que de gestion, d'administration, de conservation et d'audit. On parle aussi de total des frais sur encours (TFE).

Réinvestissement : La possibilité de réinvestir la distribution dans le même fonds. Certains fonds offrent aux investisseurs une remise spéciale de réinvestissement sur le prix d'émission s'ils réinvestissent la distribution annuelle.

Rendement à l'échéance : Taux d'intérêt pondéré obtenu par un investisseur qui achète aujourd'hui le portefeuille obligataire à la valeur de marché et le garde jusqu'à la date d'échéance, sur la base de l'hypothèse que les paiements du coupon et du principal seront effectués aux dates prévues.

Réplication physique : La méthode de la réplication physique, consiste, pour l'ETF, à investir directement dans les titres composant l'indice de référence. À cette fin, l'ETF peut acheter l'intégralité ou une partie des titres composant l'indice qu'il reproduit : il s'agit alors d'une réplication intégrale qui se prête bien aux indices liquides.

Réplication synthétique : Contrairement à un ETF à réplication physique, un ETF à réplication synthétique n'investit pas directement dans les titres compris dans l'indice de référence. Il recourt au contraire à un contrat de swap en vertu duquel la contrepartie s'engage à lui payer le rendement de l'indice répliqué.

Style de gestion : Manière dont les décisions d'investissement sont prises pour atteindre l'objectif de placement (voir aussi Gestion active et Gestion passive).

Swing pricing : Méthode utilisée pour calculer la valeur nette d'inventaire des fonds de placement. Elle permet que les frais de transaction découlant des souscriptions des investisseurs entrants et des rachats des investisseurs sortants soient supportés par ceux-ci, plutôt que par les investisseurs existants.

Taux d'intérêt sans risque : Placement ne comportant pas de risque de défaut et assorti d'un taux de rendement défini ou connu.

Valeur nette d'inventaire (VNI) : Désigne la valeur des actifs d'une entreprise après déduction de ses dettes. On parle aussi de valeur liquidative.

Volatilité : Mesure de l'importance des variations à court terme de la valeur d'un placement.